

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 21 juillet 2026, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Sont présents(e)s : Monsieur le maire, Ghislain Nadeau
Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard
Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron
Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard
Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand
Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier
Madame la directrice générale, Marie Claude De Gagné
Monsieur le directeur général adjoint, Mario Morin

Sont absents(e)s : Monsieur le conseiller au siège no. 5, André Masson

13 citoyens sont présents en salle.

4 citoyens sont présents à distance.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 00, Monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

2026-07-105

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard, appuyé par Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier.

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Aucune.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ANTÉRIEURE

2026-07-106

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-107

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard, appuyé par Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS

RESSOURCES HUMAINES

2026-07-108

Fin de la période de probation de l'employé no. 13-0018

Mme Nadia Caron quitte la table des délibérations pour éviter tout conflit d'intérêts.

Attendu que l'employée no. 13-0018 a été embauchée en février 2026;

Attendu que l'employée a complété avec succès sa période de probation de 6 mois;

Attendu que l'employée désire travailler à long terme pour la municipalité;

Attendu que le poste est essentiel au bon fonctionnement de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand et résolu :

Que l'employée no. 13-0018 soit embauchée sur une base permanente et d'une durée indéterminée et puisse bénéficier de tous les avantages sociaux à compter du 27 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents à la table des délibérations.

URBANISME

2026-07-109

Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 427, route 111

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure soumise pour l'immeuble sis au 427, route 111 (lot numéro 4 282 956 du cadastre du Québec).

Les requérants se sont adressés à la municipalité afin de pouvoir procéder à l'agrandissement d'une remise en place, mesurant 4,95 m x 6,19 m, pour une superficie de 30,64 m². Les dimensions de l'agrandissement souhaité seraient de 4,95 m x 3,65 m, soit une superficie de 18,07 m².

La remise existante est située à seulement 1,11 m d'un garage déjà construit. Son agrandissement serait réalisé dans le prolongement du mur existant de sorte que la distance de 1,11 m entre ces deux bâtiments ne serait pas diminuée.

La demande des requérants est en contravention avec la grille des spécifications de la zone Résidence Rurale RR-2 de l'annexe 3 du règlement de zonage numéro 2025-224, laquelle stipule que :

« La distance entre deux bâtiments secondaires est de 2,0 m.

Dans le cas présent et comme mentionné précédemment, cette distance ne serait que de 1,11 m.

Attendu que la demande de dérogation mineure a été traitée par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance tenue le 25 juin 2026;

Attendu qu' une recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme a été formulée aux membres du conseil à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée, telle que formulée;

Attendu que ce conseil accueille favorablement la demande de dérogation mineure présentée;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand et résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure demandée;

Qu' en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-228, la portée de la dérogation mineure autorisée pour les travaux projetés est limitée à une durée d'un (1) an à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-110

Nomination du fonctionnaire Responsable de l'émission des permis et certificats

Attendu que monsieur Mario Morin exerce la charge d'inspecteur municipal en sus de ses autres fonctions;

Attendu qu'en vertu de l'article 2.1 du règlement régissant l'émission des permis et certificats, un fonctionnaire doit être désigné;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand, appuyé par Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier et résolu:

Que monsieur Mario Morin soit le fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats qui soit chargé de l'application des règlements d'urbanisme, avec tous les devoirs et attributions qui lui sont conférés par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt de rapport urbanisme

Le dépôt de rapport des permis émis en mai et juin.

LOISIR ET CULTURE

Dépôt du rapport d'activité ADL

Le dépôt du rapport des activités de la municipalité.

PRÉSENTATION DES COMPTES

2026-07-111

Liste des comptes payés et à payer au 21 juillet 2026

Il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard et résolu :

Que la liste résumée des salaires versés ainsi que les comptes payés et à payer au 21 juillet 2026, déposée par monsieur Pierre Paul, comptable, totalisant un montant de 175 334.12 \$, soit et est approuvée:

Description	Montant
Comptes payés, à payer et prélèvements	141 020.89\$
Salaires nets versés	34 313.23 \$
TOTAL :	175 334.12\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

État de la situation financière au 30 juin 2026

Madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, dépose aux membres du conseil le rapport « État de la situation financière au 30 juin 2026 », préparé par monsieur Pierre Paul, comptable.

Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

Monsieur Daniel Tétreault, comptable de la firme Daniel Tétreault, CPA Inc., a présenté au conseil municipal le rapport des états financiers 2024.

Ce conseil accepte le dépôt des états financiers 2024.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

CONTRAT À OCTOYER

2026-07-112

Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2026

Considérant que le conseil municipal doit nommer un vérificateur des comptes de la municipalité tenus par les greffiers-trésoriers;

Considérant qu'une demande de prix pour la vérification des comptes de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026, a été adressée à Daniel Tétreault, CPA Inc.,

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand et résolu :

De nommer la firme Daniel Tétreault, CPA Inc., à titre de vérificateur externe de la municipalité de Trécesson, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026, et ce pour la somme de 12 500,00 \$, plus taxes applicables, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 13 juillet 2026.

2026-07-113

Autorisation de signer un contrat avec Nord-Flo pour la plateforme pour le champ d'épuration

Attendu que la Municipalité avait un contrat pour l'automatisation et les rapports d'activité des stations de pompage du champ d'épuration municipal;

Attendu que la plateforme par le fournisseur changera à compter du 31 juillet 2026;

Attendu qu' il y a toujours lieu de conserver le service;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron, appuyé par Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier et résolu:

D'autoriser Madame la directrice générale, Marie Claude De Gagné à signer un contrat avec la firme Nord-Flo pour la nouvelle plateforme ainsi que des heures de service, et ce en conformité avec la soumission déposée le 17 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

2026-07-114

Avis de motion du projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Présentation du règlement numéro 2026-343 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments »

Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement numéro 2026-343 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Mario Morin, mentionne que la présente consultation publique concerne cinq projets de règlement d'urbanisme qui ont été adoptés à la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2026, et portant respectivement les numéros 2026-338 à 2026-342 inclusivement.

Des copies intégrales de ces projets de règlement ont été mises à la disposition du public dans la salle.

À compter de 19 h 00, considérant qu'aucun citoyen ne s'est présenté à la présente consultation publique, celle-ci prend donc fin, et le conseil municipal enchaîne avec la tenue de sa séance ordinaire.

2026-07-115

Projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (PL 69, 2021, c.10) est entrée en vigueur le 1er avril 2021, dont les principaux objectifs sont de mieux protéger, de faire connaître et de valoriser le patrimoine culturel québécois;

Considérant que cette loi modifie certaines dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que la municipalité doit en vertu de l'article 145.41 de cette loi, adopter et maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments situés sur son territoire;

Considérant qu' un tel règlement doit contenir des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil municipal tenue le 21 juillet 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand et résolu:

Que le projet de règlement numéro 2026-443 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté, ordonné, décrété tel que rédigé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-116

Second projet de règlement no 2026-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-224

Considérant que la municipalité souhaite majorer le coût des amendes prescrites au règlement numéro 2015-224 relatif au zonage ;

Considérant que la municipalité souhaite assouplir bon nombre de dispositions qui entraînent souvent des difficultés d'application ou qui doivent faire l'objet de dérogations mineures récurrentes ;

Considérant que les modifications proposées ont été soumises à la commission consultative d'urbanisme pour analyse et que ladite commission en a recommandé l'approbation au conseil municipal ;

Considérant qu' un avis de motion pour la présentation d'un règlement en ce sens a dûment été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2026 ;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 2026-338 a fait l'objet d'une consultation publique, conformément à la loi, le 21 juillet 2026,

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard et résolu:

Que le second projet de règlement numéro 2026-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-224, soit adopté, ordonné, décrété tel que rédigé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseiller présents.

2026-07-117

Règlement 2026-339 modifiant le règlement de lotissement numéro 2015-225

Considérant que la municipalité souhaite majorer le coût des amendes prescrites au règlement numéro 2015-225 relatif au lotissement ;

Considérant qu' un avis de motion pour la présentation d'un règlement en ce sens a dûment été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2026 ;

Considérant que le projet de règlement numéro 2026-339 a fait l'objet d'une consultation publique, conformément à la loi, le 21 juillet 2026;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand, appuyé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron et résolu:

Que le projet de règlement numéro 2026-339 modifiant le règlement de lotissement numéro 2015-225, soit adopté, ordonné, décrété tel que rédigé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-118

Règlement 2026-340 modifiant le règlement de construction numéro 2015-226

Considérant que la municipalité souhaite majorer le coût des amendes prescrites au règlement numéro 2015-226 relatif à la construction ;

Considérant qu' un avis de motion pour la présentation d'un règlement en ce sens a dûment été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2026 ;

Considérant que le projet de règlement numéro 2026-340 a fait l'objet d'une consultation publique, conformément à la loi, le 21 juillet 2026;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand et résolu:

Que le règlement numéro 2026-340 modifiant le règlement de construction numéro 2015-226, soit adopté, ordonné, décrété tel que rédigé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-119

Règlement modifiant le règlement régissant l'émission des permis et des certificats numéro 2015-227

Considérant que la municipalité souhaite majorer le coût des amendes prescrites au règlement numéro 2015-227 régissant l'émission des permis et certificats ;

Considérant que la municipalité souhaite également modifier le coût de certains permis et certificats ;

Considérant que la municipalité souhaite assouplir dans certains cas l'obligation de production de documents lors du dépôt d'une demande de permis de construction ;

Considérant qu' un avis de motion pour la présentation d'un règlement en ce sens a dûment été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2026 ;

Considérant que le projet de règlement numéro 2026-341 a fait l'objet d'une consultation publique, conformément à la loi, le 21 juillet 2026,

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard et résolu:

Que le règlement numéro 2026-341 modifiant le règlement de construction numéro 2015-227, soit adopté, ordonné, décrété tel que rédigé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-120

Règlement 2026-342 modifiant le règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction numéro 2015-229

Considérant que la municipalité souhaite majorer le coût des amendes prescrites au règlement numéro 2015-229 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction ;

Considérant qu' un avis de motion pour la présentation d'un règlement en ce sens a dûment été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2026 ;

Considérant que le projet de règlement numéro 2026-342 a fait l'objet d'une consultation publique, conformément à la loi, le 21 juillet 2026,

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard et résolu:

Que le règlement numéro 2026-342 modifiant le règlement de construction numéro 2015-229, soit adopté, ordonné, décrété tel que rédigé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

DIVERS

2026-07-121

Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL, Volet Redressement - Sécurisation, pour le projet « Remplacement du ponceau existant 1 800 mm du chemin du Cimetière-des-Ukrainiens »

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet Redressement - Sécurisation, concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que le conseil de la municipalité de Trécesson choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- (X) l'estimation détaillée du coût des travaux;
- () l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- () le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu
(appel d'offres)

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Camil Paré, ingénieur civil, ou tout autre employé de la firme STANTEC nommé par celui-ci, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier,

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Trécesson autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-07-122

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h32, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard et résolu :

Que la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Marie Claude De Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière



Ghislain Nadeau
Maire